



L'Écho du Parc > janvier > mars 2018 - n°76

Directeur de la publication : Anne Le Lagadec. Président de la commission communication : Guy Poupart.

Rédacteur en chef : Virginie Le Vot. Comité de rédaction : Virginie Le Vot, Hélène Binet, Patrick Blanc, Anne Le Lagadec,
Pierre Lefèvre, Delphine Thebault, Sophie Martineaud, Cécile Couturier. Ont participé à ce numéro : R. Artiges,
C. Giobellina, L. Guilbot. Ont participé à ce numéro : R. Artiges, C. Giobellina, S. Girard, L. Guilbot, P. Rocher.

Pour l'équipe du Parc : X. Stephan, J. Tisseront, B. Houguet, B. Rombauts, M. Dumazeau, S. Dransart, M. Doubre, A. Mari, J. Bureau.

Création, mise en page : Alain Junguené - www.emaginere.fr.

Impression: IMAYE, label Imprim'vert. Imprimé sur papier sans chlore garanti FSC.

Photographies : couverture Bruno Liva, O. Marchal, M. Doubre, N. Van Ingen, Aerocam, Phileas photo, H. Binet, V. le Vot. Parc naturel régional Château de la Madeleine - Chemin Jean-Racine - 78472 Chevreuse Cedex - Tél. : 01 30 52 09 09. www.parc-naturel-chevreuse.fr. Fédération des Parcs naturels régionaux de France : www.parcs-naturels-regionaux.fr

Le Parc organise une quinzaine de chantiers participatifs par an pour la gestion ou la restauration de sites naturels, la plantation de haies et de vergers... Ils rassemblent des bénévoles de tous horizons : habitants, associations locales, jeunes internationaux (avec Etudes et Chantiers) ou encore élèves des filières techniques (Chep du Tremblay, école Tecomah de Jouy en Josas). Ici dans la réserve de Bonnelles, curage d'une rigole.

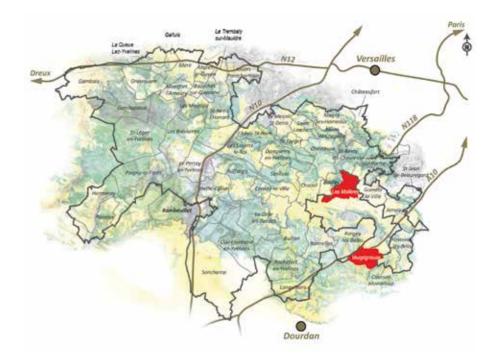
Prochaines dates sur www.parc-naturel-chevreuse.fr

Le Parc s'agrandit!

La loi de 2016 sur la reconquête de la Biodiversité et son décret d'application autorisent désormais l'intégration au Parc naturel régional de communes qui, en 2011, avaient refusé d'en faire partie. Depuis les choses ont évolué. De nouvelles équipes municipales élues en 2014 sont favorables au projet de développement durable porté par le Parc naturel régional.

Mais seules les communes ayant participé en 2010 à l'enquête publique sur le projet de Charte peuvent prétendre à cette intégration tardive. Nous aurons ainsi le plaisir de compter bientôt parmi nous deux communes supplémentaires de l'Essonne, Les Molières et Vaugrigneuse. Et qui sait peut-être d'autres?

Progressivement le « fjord » dans la carte de notre Parc se réduit dans l'Essonne.



Au moment du cinquantième anniversaire des parcs naturels régionaux qui vient saluer la richesse du parcours accompli depuis leur création en 1967, l'intégration de ces nouvelles communes est un signal positif pour l'avenir de notre territoire.

Gageons que notre Parc continue à entretenir un dialoque heureux entre l'Homme et la Nature, tout en répondant aux enjeux contemporains de la mobilité, des énergies renouvelables, du développement économique et social en milieu rural...

Bonne et heureuse année 2018!

Yves Vandewalle Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

02 Dans les communes

04 50 ANS DU PARC

HABITER LE PARC

12 Un futur écoquartier avant-



14 À la recherche de

- 16 Collectivités, entreprises et
- 18 La Véloscénie fait étape en
- 20 L'autopartage en Vallée de

INITIATIVES

- 22 L'agriculture qui conserve
- 24 Ma boutique à l'essai :
- 25 Viens chez moi, je travaille chez une copine



DÉCOUVERTE

- 26 Le Lieu, permis de créer
- 28 Le Parc, collection de terres

AGENDA P30

LES RENDEZ-VOUS DU PARC







Enquête Vos idées filière nous laine

Le Parc et la Bergerie Nationale mènent actuellement une réflexion autour de la pertinence de la mise en place d'une filière «Laine» sur le territoire. Dans ce cadre, nous souhaitons obtenir plus d'informations sur ses usages et nous vous remercions de bien vouloir nous aider en remplissant le petit questionnaire (page d'accueil sur le site du Parc)

intéressent!

Vous avez des suggestions, un « truc » innovant, une astuce à partager, une action à mettre en place et en lien avec le développement durable de notre territoire ? N'hésitez pas à nous écrire. Vous pouvez déposer vos propositions, lumières, inspirations, dessins, marottes, dadas, réflexions, exemples, connaissances, trouvailles, hypothèses, modèles, projets, sujets, que sais-je... dans la boîte à idées accessible depuis le site du Parc à l'adresse suivante : https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/ park-protected-area/boite-idees

Sous l'Yvette et son lit naturel, un gazoduc

D'octobre 2016 à mai 2017, un drôle d'engin s'est ingénié à forer un tunnel sous la sente d'Étau à St-Rémy-lès-Chevreuse, à hauteur de la réserve Naturelle Régionale. Il s'agissait d'enfouir profondément et sans tranchée une conduite de gaz haute pression sous le futur lit de l'Yvette. Celle-ci va en effet retrouver son cheminement naturel dans le véritable fond de vallée. Ces travaux pris en charge par GRTgaz s'inscrivent dans le cadre de la restauration écologique de la rivière Yvette, une opération coordonnée et portée par le Parc.





O caméra magique, dis moi pourquoi j'ai froid?...

Une caméra thermique peut vous être prêtée pour identifier les points de déperdition de chaleur de votre habitat afin d'envisager des travaux visant à réduire vos consommations d'énergie (le prêt de la caméra et l'analyse des images se font sur rendez-vous avec un conseiller Info-Énergie de l'Agence locale de l'énergie et du climat, l'ALEC).

Les richesses culturelles du Parc

En 2018, une dizaine de sites patrimoniaux inédits seront investis par les acteurs culturels du territoire*. Des propositions d'animations ou de créations artistiques seront l'occasion de valoriser chacun des lieux et de révéler les talents culturels du territoire. Une programmation vous invitera à la découverte tout au long de l'année. Alors, suivez la piste de la culture.... Pour répondre à l'appel à projets* et découvrir les propositions : www.parc-naturel-chevreuse.fr



7 400

c'est le nombres d'utilisateurs de facebook qui sont abonnés à notre page et suivent nos post sur les paysages, la nature, la transition écologique. Alors si vous êtes familiers de ce réseau social et pas encore connectés, venez donc nous rejoindre et partager! @parcnaturelchevreuse



LES PARCS ONT 50 ANS!





50 ans ! L'âge de la maturité. L'âge des possibles. Pour se réinventer et poursuivre. Voilà 50 ans que le Général de Gaulle, alors président de la République, apposa sa signature au décret du 1er mars 1967 qui créa les Parcs Naturels Régionaux. Ce n'est alors qu'un petit texte d'à peine 7 articles. Juste la première pierre d'un édifice. La Charte, ce document de référence qui définit le projet du territoire du Parc et ses priorités, y est déjà présente.

Le décret précise aussi déjà qu'un Parc est une initiative locale et que « le rôle de l'État se réduit à celui de garant et d'impulsion » indique le géographe Romain Lajarge. C'est un petit groupe de fonctionnaires chargés de l'aménagement du territoire qui a porté le projet pendant 6 années. « L'inventeur est sans conteste l'État, mais le concept n'aurait pas abouti sans une acceptation locale » nuance le géographe. C'est un temps où la société française est en profonde mutation, portée par des ambitions de

modernité et de progrès. Les campagnes connaissent un bouleversement avec la mécanisation. Et dans le même temps, émerge une sensibilité écologique : une partie de la société dénonce déjà le bruit et la mauvaise qualité de l'air des villes. Dans ce contexte, « Il fallait inventer un modèle de territoire entre les Parcs nationaux qui venaient d'être créés, mais où la vie économique était figée et les habitants rares, et la simple campagne » commente Phillippe Saint-Marc, l'un des acteurs de la création des PNR.

Ces fonctionnaires enthousiastes tâtonnent au début à définir ce que seront ces Parcs régionaux pas encore qualifiés de naturels. « Ce sont alors des outils d'aménagement destinés à répondre à des enjeux territoriaux très disparates » précise Romain Lajarge. Ils devaient tout à la fois contrebalancer le déséquilibre entre Paris et la province, revitaliser les zones rurales, préserver les milieux naturels et répondre aux aspirations de nature des urbains. Le premier Parc est celui de Scarpe-Escault dans les Hauts-de-France en 68, suivi du Parc d'Armorique en 69 puis de six autres encore l'année suivante. Les créations s'échelonneront ensuite régulièrement année après année sans rupture traduisant ainsi l'intérêt qu'ils ont toujours suscité.

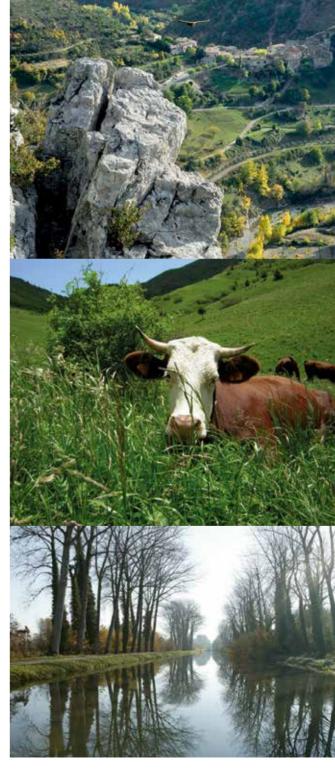
Une autre vie s'invente ici



De la revitalisation à la protection de la nature

Les missions de ces Parcs évoluent au fil des décennies s'affirmant au début plus tournées vers le développement économique à partir de leur patrimoine naturel, puis davantage orientées vers le développement local. À partir des années 2000, ils revendiquent une vocation plus naturaliste. Mais les Parcs ne sont pas figés et les nouveaux inspirent les précédents, même s'il n'y a pas de modèle unique. C'est un long processus empirique qui a ainsi présidé à la construction de ce vaste réseau qui échange sans cesse sur les expériences de chacun. « Les parcs ont été capables de se transformer constamment pour s'ajuster à ce qui se passait en dehors de leur territoire » commente Marjorie Jouen, spécialiste des politiques publiques et membre du Conseil d'orientation, recherche et prospective de la Fédération des PNR (CORP).

Les 51 Parcs qui couvrent 13 % de la superficie de la France vont ainsi affirmer des



50 ans des parcs



identités singulières enracinées dans leur territoire. Tous partagent une même aspiration: concilier l'humain et ses activités avec la nature. « Cette relation homme nature est au coeur de nos missions » rappelle Pierre Weick, directeur de la Fédération des PNR. Car les Parcs prennent naissance dans des territoires riches de patrimoines naturels et paysagers. Leur périmètre renferme des espaces protégés d'exception. « Les espaces naturels couvrent près de trois quarts du territoire des Parcs et ils concentrent la moitié des milieux classés en réserves naturelles », indique Pierre Weick, Le Vercors abrite ainsi 17 000 ha de réserve naturelle, soit 10 % de la superficie du Parc. Les espèces remarquables y sont nombreuses, mais cela ne doit pas cacher l'intérêt des Parcs pour une nature plus ordinaire certes, mais tout aussi essentielle au bon fonctionnement des écosystèmes.

Pour importante que soit la préservation de la nature, les Parcs doivent rester des lieux de vie. Pas question donc de faire de ces territoires des sanctuaires pour la nature. Homme et nature doivent sans cesse y négocier leur relation pour que chacun y trouve sa place. « Se joue là la relation des habitants avec leur patrimoine, rappelle Anne Pisot ancienne directrice du PNR de Chartreuse et coauteure d'un rapport sur les valeurs spécifiques des PNR. Cela relève des biens communs. C'est-à-dire des biens qui sont de la responsabilité de l'ensemble de la communauté d'un territoire et non des seules collectivités locales. »

Quel apport des Parcs?

Si l'attrait qu'exercent les parcs est indéniable pour autant peut-on mesurer leur apport ? Bien sûr le législateur a prévu tous les 12 ans (tous les 15 ans aujourd'hui) une évaluation permettant de vérifier que la Charte est bien respectée. Mais comment répondre à la question : « Que ce serait-il passé sans les Parcs ? » Marjorie Jouen n'en doute pas « l'absence des parcs aurait accru les fractures et les inégalités territoriales et dégradé l'environnement. » L'apport le plus mesurable concerne la progression de l'artificialisation des sols. Elle y est globalement trois fois moins importante qu'ailleurs.

La vie, c'est le mouvement et les Parcs l'incarnent pleinement en étant des lieux d'expérimentation et d'innovation qu'il s'agisse de préservation des milieux, d'éducation, d'économie locale ou de social. «Dans les parcs, on peut tester et regarder comment les gens s'approprient les innovations.» souligne Marjorie Jouen. Le secret ? Peut-être le temps dont disposent ces territoires qui ne sont pas soumis aux échéances électorales régulières. Mais sans doute aussi une culture du dialogue.« On mesure avec du recul, le caractère très original dans le paysage français de la formule Parc : partir du collectif local et décider ensemble de l'avenir du patrimoine naturel et culturel du territoire » commente Bernard Chevassus au Louis, Président de l'association Humanité et biodiversité et membre du CORP.

Ainsi, le développement d'une agriculture plus respectueuse du milieu passe souvent par la réglementation. Mais les Parcs peuvent aller plus loin, car « tout se fait sans contrainte, précise Pierre Weick, nous préférons la voie de la contractualisation ». Ce qui se fait avec

> les mesures agroenvironnementales. L'agriculteur s'engage à respecter certaines pratiques qui limitent son impact sur l'environnement. En contre-partie, il peut bénéficier de quelques avantages. Mais ce n'est souvent pas la raison de son engagement : elle se trouve dans la passion qui l'anime et le sentiment de grande responsabilité qu'il a envers la nature, les autres humains et les générations futures. C'est grâce à ces mesures que les agriculteurs du Parc de l'Avesnois ont permis de conserver le paysage bocager typique de la région et la

Un concours pour les prairies fleuries devenu national

PNR Pyrénées Ariegeoise

C'est en 2007 dans le Parc du Massif des Bauges qu'est né le concours des prairies fleuries. Il s'agit de valoriser les agriculteurs dont les pratiques permettent de conserver une grande diversité florale dans les champs. Une liste de plantes à fleurs a été choisie pour mesurer simplement la qualité de la prairie. L'approche est alors complètement innovante. Elle vise un résultat et laisse à l'agriculteur une grande liberté pour y parvenir. L'absence de cadre rigide, la reconnaissance des savoirs faire des agriculteurs dans la gestion de la biodiversité séduit les participants. Le concours est un succès et s'étend rapidement aux autres parcs. Mais pas seulement, car la démarche plaît également aux chambres d'agriculture et à son instance nationale l'APCA. Sept ans après sa création, le concours est intégré au Concours Général Agricole et concerne toute la France.





biodiversité qui l'accompagne. Seuls les Parcs permettent de rassembler un tel consensus. « C'est la spécificité des Parcs sur toutes les autres structures administratives que de proposer un projet de territoire fédérateur » renchérit Marjorie Jouen. C'est aussi l'une des rares structures qui se

distingue par les missions qu'il poursuit au service du territoire et par l'absence de compétences propres associées à des ressources fiscales.

Un attrait toujours fort

Aujourd'hui, le succès des Parcs ne se dément pas. D'autres projets sont en gestation. Les PNR de la Sainte Baume, de l'Aubrac, du Médoc et de la Baie de Somme rejoindront la liste en 2018. C'est dire l'intérêt qu'ils continuent de susciter. « Pour autant nous ne sommes pas dans une stratégie d'extension du nombre de parcs, précise

Pierre Weick, il ne faut pas les banaliser et nous devons toujours conserver des chartes ambitieuses ».

En dépit de cet attrait, les Parcs sont aujourd'hui à un moment charnière de leur existence et doivent se réinventer. À court terme, c'est leur financement actuel qui est questionné même si leur budget est en moyenne de 3 millions d'euros. Les communes et l'État n'y participent que modestement. Ce sont surtout les Régions qui apportent l'essentiel des financements. Et dans



un contexte budgétaire contraint, elles pourraient revoir leur participation. « Il faut que les Régions respectent leurs engagements, insiste Pierre Weick. La Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie ont ainsi pris des orientations ambitieuses pour les Parcs. Ces derniers de leur côté doivent préciser leur mission en ouvrant de nouveaux champs dans le respect de la charte ».

Dans le même temps, la réforme territoriale oblige les communes à se regrouper pour former des ensembles intercommunaux d'au moins 5000 ou 15 000 habitants selon la densité du territoire. Et elle donne à ces intercommunalités des compétences obligatoires comme la gestion des déchets, le tourisme, l'accueil des gens du voyage, l'eau, l'assainissement. Elles ont par ailleurs depuis 3 ans une compétence obligatoire sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Dans ce contexte institutionnel changeant, chacun doit trouver sa place et sa complémentarité. « Les intercommunalités n'ont pas d'identité géographique comme les parcs et ne sauraient donc se substituer à eux » explique Martin Vanier, géographe. « Le dialogue doit se faire avec les régions et les intercommunalités pour repositionner les objectifs des parcs ». Il faut imaginer de nouvelles relations. « L'intercommunalité peut déléguer des compétences aux parcs selon des accords financiers qui doivent être définis » propose le géographe. Les PNR du Haut



Jura et des Grandes Causses et du Morvan sont ainsi impliqués dans la gestion des cours d'eau qui les traversent et jouent le rôle de syndicat de rivières

Anne Pisot est, elle, confiante en l'avenir de ces institutions quinquagénaires que sont les Parcs. Pour la consultante, ces changements institutionnels qui pourraient bousculer la place des Parcs ne sont pas nouveaux et n'ont jamais remis en question le statut de ces territoires. Mieux « c'est la force des Parcs de se requestionner et de devoir toujours se réinventer. Ils s'adaptent toujours aux systèmes avec lesquels ils fonctionnent ».



Toutes les natures sont dans la nature

Depuis le 18^e siècle. l'Occident a dissocié l'homme et la nature. Ce n'est que récemment que nous, humains, avons accepté que nous étions une composante de la biodiversité. « Nous partageons avec elle une communauté de destin » comme aime à le rappeler Bernard Chevassus-au-Louis. Les Parcs se sont d'ailleurs faits les porte-parole des acteurs muets que sont les animaux et les plantes. Ils les représentent pour en mieux faire comprendre l'importance et coconstruire avec eux des territoires où homme et nature savent négocier et vivre ensemble. La crise écologique actuelle avec le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité nous rappelle à notre responsabilité et à l'urgence qu'il y a à trouver ce point d'équilibre. C'est en ce sens que pour Claude Génot, chargé de protection de la nature au Parc des Vosges du Nord, il est important également de laisser des espaces sans aucune gestion. C'est la nature « férale ». L'adiectif qualifie un animal anciennement domestique revenu à l'état sauvage et adapté à son nouveau milieu naturel. Une nature redevenue sauvage en somme car laissée libre. Il rappelle que les espaces aujourd'hui loués pour leur aspect sauvage ne sont en fait que des territoires abandonnés par les hommes. « La nature sait très bien s'adapter » reprend le philosophe de l'environnement, Raphaël Larrère. Cette idée de « ré-ensauvagement » fait son chemin et séduit paradoxalement de plus en plus aujourd'hui les gestionnaires d'espaces naturels. Il n'est pas question de laisser la nature se réapproprier tout un territoire, mais de la laisser pleinement s'exprimer dans certaines parcelles délaissées. Les conservatoires d'espaces naturels ont ainsi déjà créé des espaces en libre évolution, en particulier dans le marais Vernier dans le Parc des boucles de la Seine Normande et dans le marais de Carentan dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin.

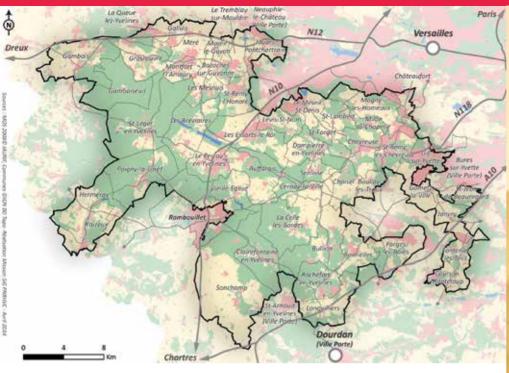


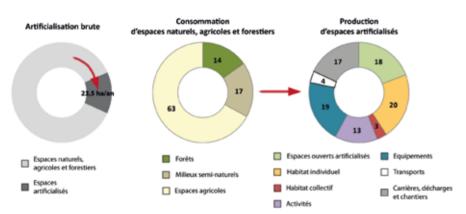
C'est le 20° Parc créé et le premier proche des villes. Le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse s'est construit en 1987 en opposition à l'expansion de la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines qui menaçait ce territoire exceptionnel par la qualité de ses rivières, de ses paysages, de sa biodiversité et de son patrimoine architectural faits de simples lavoirs, de modestes écoles mais aussi de châteaux, d'abbayes et d'églises. « La banque Lazare a même envisagé la construction d'une barre de logements dans le parc du Château de Dampierre » se souvient Guy Poupart, maire de Bonnelles et Vice-Président du Parc. Rassemblant 23 communes au départ, le Parc en compte 51 depuis la dernière révision de la charte en 2011.

« Trente ans après sa création, les effets du Parc sont mesurables. Il a permis d'éviter la construction d'une autoroute, d'un aéroport et globalement contenu l'urbanisation », estime Philipe Saint Marc, fondateur du Comité de sauvegarde de la vallée de Chevreuse qui fut l'un des principaux acteurs de la création du Parc. Emilie Duc, responsable évaluation au Parc, a dressé un premier bilan des objectifs inscrits dans la charte. Elle montre par exemple que le taux d'artificialisation est globalement stable entre 2008 et 2012 avec une très légère augmentation de 0,23 %. Et l'urbanisation est plus intense autour du Parc. Cet effet ralentisseur est saisissant quand on regarde aux limites du Parc, vers Le Mesnil-Saint-Denis, de Magny-Les-Hameaux et Châteaufort : l'extension urbaine des villes voisines épouse presque parfaitement les contours du Parc. Il suffit d'une carte pour s'en apercevoir. « C'est le résultat du plan de Parc qui définit à la parcelle près l'enveloppe urbaine, c'est-à-dire les zones déjà construites et celles où il est encore possible de construire » commente Emilie Duc.

Limiter la consommation d'espace

Ce plan « négocié » avec les communes est juridiquement contraignant et s'impose à elles, en particulier au principal document de planification qu'est le PLU (plan local d'urbanisme). Cela n'empêche pas toute construction. Il reste un potentiel à valoriser en densifiant le tissu urbain et une réserve foncière représentant 0,5 % de la superficie du Parc répartie sur les 51 communes. Mais cela préserve les milieux naturels et la biodiversité. «Il a fallu faire preuve de beaucoup de pédagogie et de sensibilisation pour susciter aujourd'hui une véritable prise de conscience de la nécessité de limiter le plus possible la consommation d'espace malgré la forte pression foncière», explique Jennifer Bureau, chargée de mission urbanisme





au Parc. Certaines communes consultent systématiquement l'Atelier d'urbanisme du PNR sur leur projet. « Nous sommes présents à leur côté pour leur permettre de respecter la charte mais aussi pour améliorer la qualité des projets lorsque nous pouvons travailler en amont ».

Eviter de consommer des espaces naturels, c'est ce même objectif que visait la commune de Bonnelles lorsqu'elle a demandé au Parc de l'aider à protéger durablement de l'urbanisation un terrain voué à devenir un terrain de golf. Après un inventaire demandé au Parc, nous avons décidé ensemble de classer le terrain en Réserve Naturelle Volontaire. « Le parc joue ainsi un rôle de conseil essentiel et d'accompagnement dans la vie de la commune en apportant un regard extérieur » explique Guy Poupart. « Chaque parc répond à des priorités, ajoute Anne Le Lagadec, la directrice du Parc. Nous, c'est aujourd'hui surtout en matière d'urbanisme, de gestion de l'eau et de protection des zones humides. Nous jouons d'ailleurs le rôle d'un syndicat de rivière ». Grâce à un pôle environnemental fort, le Parc est la seule institution locale à pouvoir aborder ces questions de façon transversale dans toute leur complexité prenant en compte pour les rivières leur dynamique, mais aussi la faune et la flore et les contraintes des usagers.

Le Parc, tête de pont de l'innovation

Animateur territorial et conseiller pour les habitants et les communes, le Parc est aussi une tête de pont pour l'innovation sociale. Il a financé ainsi la concertation expérimentale réalisée à Fontenay les Bris pour revitaliser son centre bourg ; grâce au



Parc de la Vallée de Chevreuse

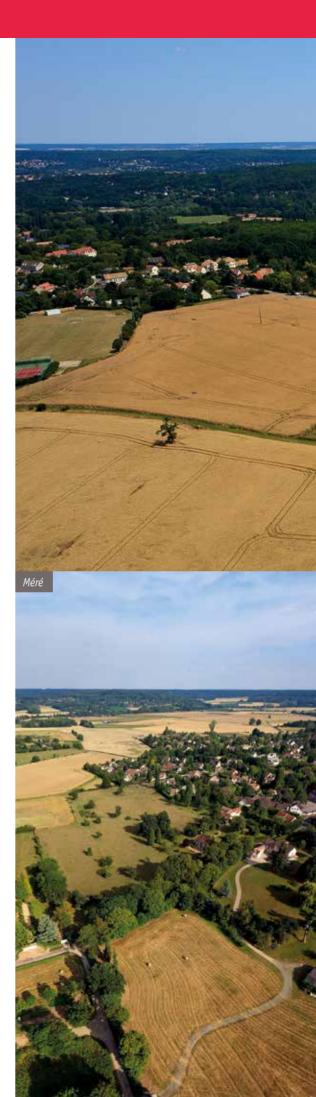


Parc, au Mesnil, en récupérant quelques parcelles de fond de jardin, la commune a construit 53 logements sociaux au centre Bourg parfaitement intégré. Le centre de séminaire de Port royal a été réhabilité dans une démarche écoresponsable en suivant les conseils du Parc. C'est cette dynamique qui a poussé la commune des Molières à intégrer le Parc en cours de charte à la suite d'une votation citoyenne qui a remporté 82 % de suffrages. Créatif, le Parc l'est aussi pour le développement économique, en étant pionnier pour le financement participatif.

Commerces, production maraîchère locale, alimentation durable, énergie, démocratie participative, monnaie locale, les projets foisonnent. « Ils sont en totale résonance avec les objectifs de la charte » souligne Yvan Lubraneski, le maire des Molières. L'intérêt de faire partie du Parc est également de rejoindre un réseau de communes pour échanger sur les initiatives. Atout supplémentaire : « Le Parc joue un rôle de levier pour apporter des subventions qui nous permettent de faire évoluer notre commune » ajoute le Maire. Une cuisine centrale devrait ainsi voir le jour pour assurer la restauration collective de l'école et des trois établissements médicaux sociaux. Elle sera en partie alimentée par de la production locale que favorise la commune.

Construire ensemble

Yvan Lubraneski en est certain : « Pour tous ces sujets, le parc est le territoire le plus pertinent. C'est un lieu de coopération et de mutualisation ». Voilà sans doute l'un des grands atouts du parc : mettre en commun les énergies et les idées pour agir sur le territoire et penser son avenir. « Un Parc permet de réunir des acteurs publics et privés d'horizons variés qui développent des projets communs » confirme Anne Le Lagadec. Alors que souvent on reproche une coupure entre les administra-





tions et leurs usagers. Ce n'est pas le cas des Parcs qui savent tricoter des liens avec le public, habitants du PNR et visiteurs franciliens. « Garder le lien avec le grand public est essentiel, reprend la directrice. Les parcs ont été aussi conçus comme des espaces récréatifs, notamment pour les urbains qui viennent y trouver un lieu de respiration. Un parc qui n'apporterait plus rien à ces excursionnistes comme à ses habitants poserait problème. »

Jouant sur l'interdisciplinarité de ses équipes, le Parc a la capacité d'intégrer des problématiques complexes pour proposer des solutions originales. « C'est d'ailleurs la seule structure administrative locale qui puisse faire un travail aussi tranversal », explique Guy Poupart. Il prend pour exemple la toute récente voie cyclable qui traverse sa commune et fait partie d'un ensemble plus vaste d'une route cyclable de 450 kilomètres qui part de Paris pour aller jusqu'au Mont Saint Michel : la véloscénie. « Pour en dessiner le tracé, le Parc prête attention à la fois aux aspects paysagers, au milieu naturel, aux impératifs des usagers et à la façon dont il s'articule avec les autres voies existantes pour construire progressivement un véritable réseau de mobilité douce sur l'ensemble du territoire, reprend le maire de Bonnelles. Et le Parc privilégie des aménagements qui correspondent à la sensibilité locale plutôt que de prescrire du mobilier urbain ».

Face aux menaces que fait peser la pression urbaine croissante des territoires qui l'entourent, le Parc est plus que jamais pertinent pour lutter contre l'érosion de la biodiversité, préserver des paysages rares, rester un îlot de verdure pour le plus grand bénéfice de ses habitants et des urbains qui vivent autour. Et bien sûr, pour inventer une autre vie. ■

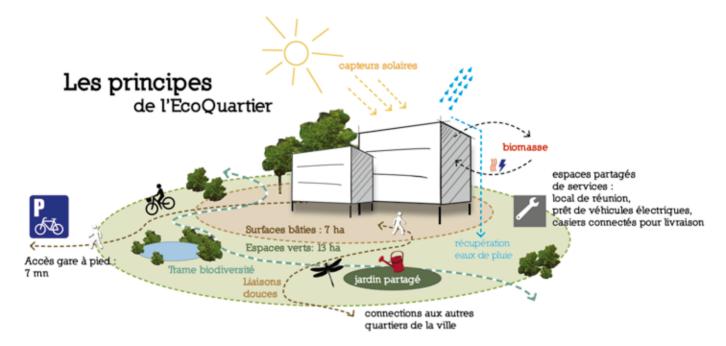
PIERRE LEFEVRE



UN FUTUR ÉCOQUARTIER AVANT-GARDISTE AU PERRAY-EN-YVELINES

Le Perray-en-Yvelines s'engage dans la réalisation d'un écoquartier exemplaire : solutions de mobilité partagée, autonomie énergétique, construction de 400 logements sur pilotis et dans un esprit « hameau », services connectés, paysage naturel du site préservé et valorisé...

Le concept s'annonce ambitieux et d'un rayonnement sans précédent. La commune espère en effet montrer que l'avenir d'une petite ville rurale de 7000 habitants peut s'inscrire dans une écologie enthousiaste.



« Quand peut-on acheter ? » s'enquièrent déjà des habitants séduits par le projet ! « Un peu de patience », tempèrent le Maire Paulette Deschamps, la Conseillère municipale Patricia Le Duc et le Directeur général des services de la mairie Jérôme Brault, qui sont au cœur de ce projet particulièrement motivant. « Le projet est fédérateur de passion, se réjouit l'édile. Toutes les parties prenantes, les opérateurs, les partenaires œuvrent à inscrire cet écoquartier dans une démarche innovante, un laboratoire

vivant structuré autour de l'environnement, la mobilité, la connectivité numérique, la participation des habitants...»

Lauréat de l'appel à projet de la Région "100 quartiers innovants et écologiques", ce futur écoquartier est né d'une contrainte. Pour faire face aux objectifs de 25 % de logements sociaux de la loi SRU, Le Perray-en-Yvelines, qui n'en compte que 6%, devait nécessairement mener une réflexion profonde

sur le visage de son territoire à l'avenir, tout en veillant à préserver son identité semi-rurale et à éviter l'étalement urbain. Peu d'espaces restaient constructibles si ce n'est une frange de bois et de clairières occupant 20 hectares à 300 mètres de la gare et en limite du réseau historique des rigoles : le secteur de La Perche aux Mares.

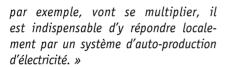
L'idée de réaliser un écoquartier labellisé (voir encadré*) et, au-delà, de faire évoluer la petite ville, se dessine très vite. « Quand on crée un quartier, ce n'est pas pour dix ans mais ad vitam aeternam, remarque Jérôme Brault. Nous réfléchissons à anticiper les comportements futurs des habitants. Nous observons tout ce qui est intéressant et innovant ailleurs et nous nous fixons d'améliorer encore ces solutions. Les véhicules électriques,

*ÉcoQuartier, un label et un labo

Le label ÉcoQuartier initié par l'État en 2008 énonce 20 fondamentaux couvrant la démarche et le processus, le cadre de vie et les usages, le développement territorial et l'environnement. Adaptables pour tous types de territoire, les ÉcoQuartiers ne sont en aucun cas un modèle unique mais doivent être de véritables laboratoires d'innovation à taille réelle.

La labellisation s'obtient à l'issue de quatre étapes : le projet, le chantier, la livraison et, trois ans après, le vécu et l'observation des améliorations obtenues.





Des solutions de mobilité

Chaque bâtiment recevra des capteurs solaires. L'énergie sera produite également par valorisation de la biomasse (bois, matières organiques...), par système de cogénération (chauffage et production simultanée d'électricité). Des maisons à énergie positive sont envisagées. « On peut aussi imaginer récupérer les batteries automobiles qui, lorsqu'elles sont considérées en fin de vie pour un véhicule, ont encore une capacité de 80 %. Couplées entre elles, elles pourraient convenir aux besoins de l'habitat, observe Jérôme Brault. »

Le stationnement sera limité à une seule voiture par logement. A chaque foyer sera attribué un droit permanent d'accès à un parc de véhicules électriques partagés, et ceci à moindre coût pour les locataires de logements sociaux.

A la gare, qui est à 7 minutes à pied, un parking vélo sécurisé sera installé dès 2018.



Un cadre très « nature »

Le programme qui s'étalera sur une dizaine d'années, s'organise autour de trois groupes de petits logements favorisant l'accès aux jeunes, la mixité et le lien social. Ils seront construits sur pilotis et concentrés sur 7 ha, tels des hameaux. Le site laissera une surface conséquente de 13 ha aux espaces verts et aux cheminements doux. Les eaux de pluie seront récupérées et ré-infiltrées dans les sols de manière à éviter les rejets vers le réseau d'assainissement.

« L'architecture privilégie des constructions peu massives, ne dépassant pas trois étages et offrant en tout point de vue une perspective sur les espaces naturels boisés environnants, explique Patricia Le Duc. Taillis, rigoles, liaisons douces inviteront à la promenade. »

Ce quartier sera face à un 4e groupe scolaire en cours de création, proche de la future salle polyvalente et d'un second gymnase en projet. On s'y déplacera donc prioritairement à pied et à vélo pour se rendre aux équipements éducatifs, sportifs et culturels voisins. Un jardin partagé fait partie du projet ainsi qu'un local pour y tenir des réunions, accueillir une AMAP ou d'autres services. Des casiers type « clic & connect » permettront de se faire livrer des produits par les commerces de proximité durant son absence. Un service de concierqerie est aussi à l'étude.

« Ce quartier est pensé pour le "vivre ensemble" dans un cadre exceptionnel. Une concertation auprès des habitants a été menée. Les avis sont unanimement positifs comme l'a montré en juin l'enquête financée par le Parc.

Un "labo des usages" est mis en place afin d'appréhender au mieux les attentes des uns et des autres, pour que tous les Perrotins se sentent bien dans leur commune. L'ÉcoQuartier n'est pas un but, il permet d'apporter des outils qui doivent profiter à toute la ville, conclut Paulette Deschamps. »

PATRICK BLANC



Et ailleurs, demain?

Imaginons ... que tout nouvel aménagement adopte cette démarche d'ÉcoQuartier, cette sobriété d'espaces consommés, ces réponses aux manques de logements, ces solutions énergétiques contribuant à réduire l'empreinte carbone... Imaginons qu'une autre vie s'invente ainsi dans nos communes, pour reprendre le slogan des Parcs naturels! Bonnelles, St-Légeren-Yvelynes, Le Mesnil-St-Denis et Sonchamp l'imaginent très bien! Toutes ont franchi la première étape de la labellisation ÉcoQuartier pour, respectivement, des projets de centre bourg, le site dit du Foyer Sully, le Val de Briquesart à la Hunière. Exemples à suivre!

HABITER LE PARC / cadre de vie

A LA RECHERCHE DE NOS LISIÈRES PERDUES



associer. Où le mot bal(l)ade prend tout son sens, entre balade

promenade et ballade poétique et musicale.

Le village de Clairefontaine est né au bord d'une clairière, et de la clairière à la lisière, il n'y a que quelques pas. Autant dire que le lieu se prête fort bien à l'aventure des lisières. La météo du jour beaucoup moins, mais ils sont pourtant une bonne centaine à prendre le départ du rallye ponctué d'étapes ludiques et riches en informations.

A l'heure du déjeuner, le lavoir s'anime, un abri au sec fort bienvenu. Petits et grands sont trempés, mais la bonne humeur est au rendez-vous. Les notes cristallines de la harpe d'Isabelle Olivier s'égrènent, sur fond de cascade et de qouttes de pluie sur l'eau du bassin. Sandwich en main, on reprend en chœur, « lisière élégante ... vivante, migrante, florissante, intrigante ... ». Bref, c'est un peu Chantons (la lisière) sous la pluie...

Chacun raconte sa balade, le lac superbe, l'étang et les oies bernaches venues hiberner sous nos latitudes, l'histoire des roselières apprise en chemin, les flacons que chacun a rempli de mousse, de sable, de champignons

sous la houlette du plasticien Olivier Marty associé au projet. Puis on repart pour se glisser au cœur de la forêt et se laisser envoûter par le bruissement des feuilles des châtaigniers, le vent qui mugit dans les ramures, les bouleaux qui se balancent et les troncs orangés des pins luisant dans la pénombre. On file de futaies en clairières, de landes en roselières, de châtaigneraie en sablière, on arpente des lisières où l'on imagine la plus grande biodiversité du monde. La journée se termine à La Chapelle, dans la grande salle du centre d'art contemporain de Clairefontaine. Isabelle y fait résonner sa harpe au milieu des enfants de l'école, puis sur fond de tableaux d'Olivier Marty. Le mot d'ordre unanime : « C'est sûr, un jour où il fera beau, on revient faire cette balade ».

Convergence entre lisières

Au fait, qu'est-ce qu'une lisière ? Un milieu de transition entre espace boisé, cultivé ou encore habité. Un lieu d'échanges témoin du maintien de l'ouverture du paysage, trop souvent oublié. Or, l'effet de lisière donne lieu







à des espèces propres à ce milieu, qui s'ajoutent à celles issues des deux espaces adjacents. D'où un concentré de biodiversité, des oiseaux et des papillons plus nombreux qu'ailleurs. Habitat privilégié pour les abeilles, les lisières servent de refuge pour la faune, de point de nourriture, de lieu de reproduction et d'hivernage.

Mais « lisière » ne rime pas forcément avec « forestière ». Ainsi, pour les paysagistes et les urbanistes, c'est l'intervalle qui sépare espace urbanisé et milieu agricole ou naturel. Pour la musicienne Isabelle Olivier, la lisière est un espace où inventivité et improvisation sont à leur summum de possibilités, une zone frontière au service de la biodiversité artistique, à l'origine de nouvelles formes créatrices. « Si la lisière devait se traduire en formule mathématique »,

résume-t-elle, « ce serait : 1+1=3. De ce milieu duel, émerge un troisième élément, créé de toutes pièces ».

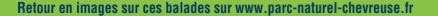
Par exemple, Isabelle prise les concerts en pleine nature, où le musicien s'imprègne et se laisse inspirer par le milieu qui l'entoure. C'est ainsi qu'est né le projet « In Between / Lisière(s) », en quelque sorte une « permaculture », un lieu de biodiversité entre différents artistes, différentes disciplines artistiques.

Moment de féerie

« L'idée de ces balades était d'immerger les gens dans toutes les formes de lisières » explique Sophie Dransart, chargée de mission Patrimoine Culture au Parc. « C'est l'occasion de faire passer des messages simples » complète Martion Doubre,

chargée de mission Paysage au parc, « le choix d'une haie assimilée à une lisière, les différentes gestions possibles le long d'une rivière, la découverte du patrimoine bâti que l'on regarde autrement ». En juin dernier, les habitants du Parc étaient conviés à une balade à Janvry en lisière agroforestière sur le plateau de Limours. Lectures de paysages, observation des espèces et commentaires naturalistes paysagers proposaient aux participants une première approche technique et didactique, avant un plongeon dans l'espace lisière plus festif. Une vaste prairie accueillante, une aubade du haut d'une charrette, une lecture sur l'artiste en lisière, un spectacle par les enfants de l'école, un grand pique-nique dans les hautes herbes à la tombée du jour, des concerts jusque dans la nuit, « un très joli moment de féerie au soleil couchant » se souvient Isabelle, habitante de Janvry. Ces initiatives du Parc s'intègrent dans un programme général de réhabilitation des lisières, qui trop souvent disparaissent, sont atrophiées ou bien uniformisées, et ne jouent plus leur rôle de transition douce, au détriment de la biodiversité. SOPHIE MARTINEAUD







COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES ET PARTICULIERS

ILS CARBURENT À L'ÉNERGIE

Les régions du Sud de la France regroupent à elles seules, 70% du parc photovoltaïque total de la France métropolitaine. À la traine et bonne dernière en la matière... l'Île-de-France! Mais au cœur du Parc, certains l'ont adopté et le soleil alimente déjà de nombreuses infrastructures.

Parmi les pionnières en la matière, la ville du Perray-en-Yvelines. Elle s'est lancée dans cette aventure solaire il y a deux ans. Aujourd'hui, soixantedouze panneaux photovoltaïques installés sur le toit du centre technique municipal de la Mare au loup, produisent à eux seuls 15% de la consommation annuelle du site. Un projet réussi qui du coup, a donné de nouvelles idées à Gervais Lesage, élu aux nouvelles technologies de la ville. Trois logements sociaux entièrement bâtis en bois sont désormais alimentés par des panneaux solaires et bientôt, d'autres pousseront près de la nouvelle station d'épuration. Cette dernière, très énergivore, sera même d'ici quelques années complètement autonome grâce au photovoltaïque et à une chaudière en cogénération. Pour chacun de ses projets, la municipalité du Perray-en-Yvelines a mis un point d'honneur à associer pleinement la population. « On le fait pour les habitants c'est donc logique qu'ils soient impliqués dans toutes nos démarches » explique Gervais Lesage. D'ailleurs, les Perrotins pourront d'ici quelques mois produire eux-mêmes leur énergie via des kits solaires distribués par la mairie. L'objectif est double : produire sa propre électricité mais aussi via internet, mesurer sa consommation et sa production.

CONSOMMER PROPRE ET RESPONSABLE

A une poignée de kilomètres de là, aux Bréviaires, les propriétaires du haras Jonqueres d'Oriola ont eux aussi franchi le pas il y a deux ans. La réflexion a été longue mais le résultat à la hauteur : en quatre mois, un nouveau manège à la toiture solaire parfaitement intégrée dans le paysage est sorti de terre. « Nous avons planifié une rentabilité sur vingt ans et revendons toute notre production », explique Lucien Bridlance. « L'aventure débute à peine et le chemin est encore long, mais quelle satisfaction de produire sa propre énergie! ».

Cet exemple réussi vient s'ajouter à la liste, de plus en plus longue, de ces acteurs locaux du Parc Naturel passés au photovoltaïque : la chèvrerie d'Auffargis, l'entreprise Vertdéco de Magny les Hameaux... Certains ont connu quelques embûches - problèmes de raccordements à Enedis, onduleurs défaillants, malfaçons- mais une fois tout rentré dans l'ordre et après quelques années de pratique, aucun ne regrette.





AUTOCONSOMMATION, LA TENDANCE

Et personne ne s'y trompe : les Français sont de plus en plus nombreux à installer des panneaux photovoltaïques chez eux et à faire le choix de l'autoconsommation. Fin mars, Enedis avait raccordé 14 000 foyers, alors qu'ils n'étaient qu'une poignée il y a encore quelques années. Pas de hasard... Les prix des installations ont fortement baissé et côté tarif, c'est plus attractif.

Et dans l'avenir?

Au Perray-en-Yvelines, l'énergie solaire est au cœur de plusieurs projets : logements sociaux équipés de panneaux, station d'épuration autonome en énergie... D'autres municipalités pourraient lui emboîter le pas. On pourrait aussi imaginer intégrer désormais des panneaux solaires sur toute nouvelle construction publique ? A San Francisco, depuis le mois de janvier dernier, les bâtiments de plus de dix étages en ont l'obligation. La ville américaine a même pour ambition d'ici 2025 d'être 100% énergies renouvelables.

Bien sûr dans le cas d'une installation sur les bâtiments historiques, il convient d'être vigilent à la bonne intégration architecturale et paysagère des panneaux. Et il n'y a pas que les bâtiments ! Nous n'en sommes encore qu'aux premiers balbutiements, mais c'est au cœur de la Vallée de Chevreuse, à Magnyles-Hameaux dans l'entreprise Colas, que la première route solaire a vu le jour. Si pour l'heure, le projet en est encore à une phase expérimentale, d'ici quelques années les choses pourraient changer.

Enfin, on peut associer le photovoltaïque à d'autres sources d'énergie, comme le bois énergie.

Particuliers: vous avez une installation photoltaïque ou vous aimeriez en accueillir une sur votre toit, en production individuelle ou collective? Contacter la mission énergie du Parc. Betty Houguet 01 30 52 09 09.

Depuis le mois de mai, un nouvel arrêté est en vigueur. Si le producteur choisit de revendre toute son énergie, alors il perçoit suivant la taille de son installation, entre 20,1 et 23,2 cents/kWh. Et surprise, l'avantage est donné à celui qui consomme ce qu'il produit. Une prime à l'autoconsommation, proportionnelle à la taille de la structure est reversée à chaque particulier.

Si l'autoconsommation solaire semble devenir une alternative sérieuse pour les Français, ailleurs en Europe la question ne se pose plus depuis quelques années. Il n'y a qu'à regarder chez nos voisins allemands. L'Etat a pris les devants il y a huit ans, résultat: dès 2013 grâce au photovoltaïque, 6% de la population produisait et consommait totalement ou en partie sa propre électricité.

DELPHINE THÉBAUT

Que votre bicyclette soit tout terrain ou à assistance électrique, la randonnée s'annonce royale. Et pas seulement parce que vous êtes le roi de la petite reine! Baptisée Véloscénie, ce nouvel itinéraire balisé relie le parvis de la cathédrale Notre Dame de Paris à la baie du Mont Saint-Michel dans la Manche, ponctué d'étapes dont les premières passent par la Vallée de Chevreuse et la forêt de Rambouillet.

Voies vertes, petites routes partagées, chemins buissonniers, pistes cyclables, ses 450 kilomètres invitent à une belle aventure et à un voyage tonique. Conçue à l'initiative du département de la Manche, cette escapade cyclotouristique part à la découverte de l'histoire de France et de quelques-uns de ses plus beaux monuments et sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, notamment les châteaux de Versailles et de Maintenon, la cathédrale de Chartres, Bagnoles-de-l'Orne et ses thermes, Alençon et sa dentelle au point. Entre villages ruraux et villes historiques, elle plonge également au cœur d'une nature séduisante et diverse : le massif forestier de Rambouillet, l'intimité du Perche, la vallée de l'Eure, le bocage normand, avant d'atteindre l'horizon bleu de la mer.

Ouverte il y a un peu plus d'un an, la Véloscénie s'apprête à devenir un parcours mythique en Ile-de-France, un peu comme l'a été la Nationale 7 et sa destination vers les premières vacances au soleil. La finalisation du tracé et de ses outils de quidage (site internet, topoquide, téléchar-

gement GPS, panneaux de balisage...) sentent encore la peinture fraîche! L'inauguration officielle de la portion yvelinoise a eu lieu en septembre 2016 à Chevreuse, au château de la Madeleine. Eh oui, à la Maison du Parc, partenaire de ce tracé d'exception tout comme deux autres parcs naturels régionaux traversés: tout comme le parc naturel régional du Perche.

Pour parvenir à finaliser ce projet lancé en 2012, les communes traversées, les trois parcs, les huit départements et les trois régions ont œuvré à la réalisation des infrastructures –certains tronçons ont été créés ou aménagés spécialement pour la Véloscénie– et à la mobilisation des services susceptibles de graviter autour de ce tracé : restauration, hébergement, réparation, location... Les touristes à vélo et excursionnistes effectuent en moyenne 50 à 60 km par jour. Au départ de Paris, la Vallée de Chevreuse peut leur offrir une première étape de choix. L'un des premiers groupes ayant emprunté la Véloscénie a en effet posé ses sacoches à Bonnelles en



18



juillet 2016. Depuis, de nombreux cyclo-randonneurs, seuls, en couple, en famille, en club ou entre amis, ont également fait halte à Bullion, à Rochefort, à Rambouillet...

Aujourd'hui, quelques prestataires installés sur le territoire du Parc affichent à leur attention le label national Accueil Vélo : hébergeurs, loueurs de vélos, lieux de visites, offices de tourisme. Tous les labellisés se situent à moins de 5 km de l'itinéraire cyclable et disposent de services et d'équipements adaptés aux cyclistes. Les hébergeurs Accueil Vélo, par exemple, qu'ils soient chambre d'hôtes, hôtel, camping, etc. proposent dans le panel de leurs prestations un abri à vélos sécurisé, un kit de réparation, une solution de transfert des bagages, du matériel pour le lavage des vélos et l'entretien du linge. Accueillants, cela va de soi, ils sont aussi aptes à informer et conseiller utilement les cyclistes. Cette forme de tourisme vert en fort développement peut participer ainsi à l'économie locale et encourager de nouvelles activités. Autant de raisons qui ont conduit le Parc à s'inscrire dans cette voie (cyclable!) motivante.

En attendant de vous lancer sur le tracé complet de la Véloscénie, rien n'empêche bien au contraire les cyclistes locaux de se faire plaisir en empruntant l'une ou l'autre des variantes qui traversent notre vallée, voire pour les plus sportifs, de réaliser une boucle en empruntant les deux cheminements. Le Parc étudie également une liaison cyclable spécifique entre Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Limours, qui offrirait ainsi une combinaison de bouclage intermédiaire, bucolique et abordable pour un plus grand nombre de cyclistes de tous âges. ■

Plus de détails, liens, séjours clé en main, etc. sur :

- https://www.parc-naturel-chevreuse.fr rubrique Véloscénie
- www.veloscenie.com



L'AUTOPARTAGE EN VALLÉE DE CHEVREUSE? C'EST POSSIBLE!

D'ici dix ans il y aura à travers le monde, plus de trentesix millions d'adeptes de l'autopartage, soit cinq fois plus qu'aujourd'hui. Que ce soit en zone urbaine ou en entreprise, ces véhicules électriques que l'on peut emprunter poussent comme des champignons. Et en campagne alors ? Ici ou là, certaines collectivités se lancent à l'instar, depuis un an, de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC).



Sa voiture personnelle est tombée en panne d'un coup. Plutôt que de la faire réparer ou d'en racheter une autre, Nicolas Preborski, gérant de Panier Bio à Senlisse a tenté l'autopartage.

Pendant quatre mois, deux fois par semaine, il s'est servi de l'un des seize véhicules mis à la disposition des habitants. Il a enchaîné les voyages au marché de Rungis et les livraisons avec le neuf places électrique que Clem', l'entreprise qui gère le dispositif, est venue garer dans son village. « C'était une expérience géniale! L'idée de rouler propre collait parfaitement à mon activité. J'encourage tout le monde à changer ses habitudes,

même de façon occasionnelle ».



Techniquement, rien de compliqué. Il suffit de s'inscrire sur le site internet de Clem' où l'on peut réserver à l'avance un véhicule. Une fois à la borne où est garée la voiture, il n'y a plus qu'à entrer le code reçu quelques heures plus tôt par SMS. Une petite trappe s'ouvre... Et hop! La clef de la voiture se libère. Moyennant 7 euros pour la première heure, les tarifs sont ensuite dégressifs.

Il est aussi possible de recharger son propre véhicule électrique sur chacune des bornes, de faire du co-voiturage ou d'utiliser un concept ingénieux : Soli-Drive. Le principe

? Mettre en relation un piéton qui a une course à faire avec un conducteur ravi de partager un voyage. Il ne s'agit pas d'un simple transport pendulaire façon Autolib'. « Il y a un esprit solidaire dans ce dispositif. L'autopartage permet une mobilité sociale et partagée », résume Jacques Pelletier, Président de la CCHVC.

L'autopartage pour les touristes ?

Le dispositif a soufflé sa première bougie il y a peu et déjà, il ne laisse pas indifférent. En décembre 2016, la CCHVC est repartie avec le trophée des Territoires électromobiles pour les villes de 25 000 à 50 000 habitants de l'Avere France, une association nationale pour le développement de la mobilité électrique.

Pour l'heure, pas de bilan, il est encore trop tôt. « Notre premier objectif n'est pas d'être rentable. Il s'agit avant tout de voir ce qui fonctionne et d'ajuster... » explique Meriem Gazzar chef de projet écomobilité chez Clem'. D'ailleurs, elle n'exclut rien : si l'autopartage séduit effectivement les habitants, alors de nouveaux véhicules seront mis en circulation. Les tarifs pourraient être repensés, notamment pour les utilisateurs qui aimeraient emprunter les Zoé sur une longue durée. Aussi, la CCHVC et Clem' s'interrogent: et si le dispositif s'ouvrait aux touristes ? Ils emprunteraient une voiture en arrivant à la gare de Saint-Rémylès-Chevreuse et profiteraient en même temps de quelques conseils pour visiter le Parc...

Et dans l'avenir ? Il y a aussi les deux-roues!

Rouler électrique oui, mais pas que... Pour s'en rendre compte, des dizaines d'habitants du Parc ont participé au défi mobilité. Durant dix semaines -jusqu'à la fin du mois de novembre-, ils ont rempli une mission : réduire de 15% leur consommation de carburant. Pour cela, libre à eux d'utiliser les modes de transports de leur choix... Évidemment les Zoé électriques de la CCHVC sont de la partie. En les choisissant, les éco-citoyens ont même droit à une ristourne allant jusqu'à 30%. Certains préfèreront les transports en commun, d'autres le vélo. Ils emprunteront alors la Véloscénie, la piste cyclable qui relie désormais Gometz-la-Ville à Bonnelles. Il faut encore patienter, mais au Perray-en-Yvelines, un projet d'abri à vélos connecté est dans les tuyaux et à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, la maison de l'éco-mobilité où l'on pourra emprunter vélo et véhicules électriques, installée dans l'ancienne maison du garde-barrière, ouvrira ses portes en septembre prochain.

DELPHINE THEBAUT



Où faire de l'auto-partage ? Ou recharger ma voiture électrique ?

Les Yvelines sont championnes de France. C'est le département qui compte le plus de véhicules électriques, plus de 2000 en circulation! D'ici trois ans, le département sera équipé de 250 bornes de recharge.

Au cœur de la CCHVC :

16 véhicules électriques répartis sur les 10 communes.

Il faut s'inscrire et s'abonner sur le site de Clem' (http:// cchvc.clem.mobi). Les tarifs sont dégressifs, heure par heure, passant de 7 à 1 euro



Chaque véhicule est stationné à une borne où on peut aussi recharger son propre véhicule électrique. Il y a donc au total, sur ce territoire grand comme Paris, 32 points de charge disponibles!

Rambouillet Territoire:

24 bornes sont réparties dans chacune des communes de la zone de Rambouillet Territoire. Mais attention, il s'agit uniquement de bornes de recharge pour les voitures, les vélos ou les scooters électriques.

Côté tarif, jusqu'à la fin de l'année c'est gratuit. Il faut simplement se munir d'un badge à commander sur le site http://rt78.fr.

À Saint-Rémy-les-Chevreuse :

En septembre prochain, la maison de l'éco-mobilité ouvrira ses portes. Elle sera installée dans l'ancienne maison du garde-barrière. Vous pourrez y trouver toutes les informations nécessaires pour découvrir le Parc, à pied ou à vélo et VAE, mais aussi, y emprunter l'une des deux Twizy électriques qui seront à votre disposition!



L'AGRICULTURE QUI CONSERVE

Dans la région, voilà 7 ans que Jean-Michel Dramard s'est lancé dans l'agriculture de conservation confiant ainsi le labour de ses champs à des vers de terre.

« Je veux que mes sols se réorganisent naturellement ». L'ambition de Jean-Michel Dramard, céréalier à Janvry suscite l'adhésion. Alors que dans le monde un tiers des sols se meurent, ceux de sa ferme des Thuillières recouvrent chaque année encore un peu plus la santé. « Regardez cette terre, poursuit-il en extrayant un belle motte au milieu de ses cultures de blé tendre, elle est pleine de vers de terre. » 120 spécimens par mètre carré plus exactement si l'on en croit l'opération de comptage entreprise par son fils Matthieu l'an passé. « Ludovic Joiris, un des pionniers de l'agriculture de conservation dans la région et producteur de lin graine à Corbreuse en a 250 par mètre carré, j'ai encore du chemin à parcourir. »

Depuis 10 ans, Jean-Michel a pourtant réalisé un pas en avant faisant passer progressivement ses 114 hectares d'une agriculture conventionnelle à une pratique bien plus protectrice des sols et de l'environnement. « En 2007, j'ai découvert sur internet et dans la presse le principe d'association des cultures, cultiver du trèfle d'Alexandrie avec du colza par exemple. » Rappelons que dans cette associations de bienfaiteurs, le trèfle enrichit la terre, limite la pousse des mauvaises herbes en couvrant davantage le sol, fournit de l'azote et finit par se faire rattraper par le colza au printemps qui termine sa croissance en solo. Cette année-là donc, notre céréalier soucieux de réduire sa dépendance à la chimie ne franchira pas le pas. Le virage sera pris l'année suivante. « Sur mon exploitation, il est difficile d'augmenter les rendements. Pour réduire mes coûts de production qui augmentent chaque année, il n'y a pas 50 solutions, il faut baisser les charges. » Petit à petit, Jean-Michel remise ainsi sa charrue au garage. « Mon dernier labour date de 2012, » confie-t-il.

Labour ne dure pas toujours

Parmi ses changements progressifs de pratiques, le céréalier sème désormais directement au milieu de ses couverts végétaux et repousses de cultures avec un semoir prévu à cet effet, favorise la prolifération des lombrics et confronte ses intuitions aux écrits des maîtres à panser la terre. Ses références vont des travaux de recherche des agronomes Claude et Lidia Bourguignon aux écrits de Konrad Schreiber qui bannit le labour et invite les agriculteurs à copier la nature. Ainsi, depuis quelques années, la ferme de Thuillières adopte pleinement les trois principes de l'agriculture de conservation telle que définie par la très sérieuse FAO. « L'agriculture de conservation vise des systèmes agricoles durables et rentables et tend à améliorer les conditions de vie des exploitants au travers de la mise en œuvre simultanée de trois principes à l'échelle de la parcelle : le travail minimal du sol ; les associations et les rotations culturales et enfin la couverture permanente du sol. »

« En fait, c'est exactement l'agriculture que produisait mon grand-père, » s'amuse le céréalier. Mais l'industrialisation de l'agriculture est passée par là. « Mes voisins se sont demandés ce que je faisais, en voyant jamais mes sols à nu. Certains restent sceptiques sur cette méthode, d'autres sont plus ouverts.» Pour partager ses bonnes pratiques, le céréalier adhère à l'APAD (Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable), un réseau national d'agriculteurs et de techniciens pour développer l'agriculture de conservation des sols. « Il ne faut pas rester seul quand on innove, il faut savoir s'entourer. »











Dix ans plus tard, Jean-Michel seul salarié sur sa ferme, fait les comptes. Il passe de moins en moins dans ses parcelles, divisant par deux sa consommation de fioul à l'hectare. « Cela fait plus de trois ans que je n'ai pas changé une seule pièce d'usure de mon matériel agricole, rapporte-t-il. Cette année, très saine au niveau des maladies, Jean-Michel n'a utilisé aucun fongicide, a juste pulvérisé deux fois du purin d'ortie. « Quand je ne suis pas malade, je ne me soigne pas. Pour mes plantes c'est pareil. » Au niveau du désherbage, il fait encore appel au glyphosate lorsque cela s'avère nécessaire mais question engrais azoté, il a réduit la dose en implantant des légumineuses comme la fèverole ou le trèfle violet dans les couverts végétaux.

« Je veux réduire ma dépendance à la chimie, » lache enfin le quinquagénaire. En préservant l'intégrité physique du sol, Jean-Michel reprend non seulement la main sur son exploitation mais en plus donne chaque jour un peu plus d'air à la planète, car chaque centimètre cube de matière organique en

décomposition dans les sols est aussi une bouffée de gaz carbonique en moins. C'est l'idée d'ailleurs soutenue par l'initiative 4 pour 1000 lancée au moment de la COP21 : « Un taux de croissance annuel du stock de carbone dans les sols de 4 pour 1 000 permettrait de stopper l'augmentation de la concentration de CO2 dans l'atmosphère. Ce taux de croissance est un levier majeur pour participer à l'objectif de long terme de limiter la hausse des températures à 1,5/2°C. » ■

HÉLÈNE BINET



MA BOUTIQUE À L'ESSAI :

UN SUCCÈS COLLECTIF

Depuis le 29 juin dernier, Christine le Bourgeois coupe et coiffe les Magnycois dans son salon, le Chev'un'court. C'est elle qui a remporté l'appel à projets du dispositif "Ma boutique à l'essai".

Si un an plus tôt on lui avait dit que ce local vide de Magny-les-Hameaux deviendrait son salon de coiffure, Christine le Bourgeois ne l'aurait jamais cru. C'est en feuilletant le magazine de la ville qu'elle est tombée sur cette initiative, « Ma boutique à l'essai ». Une idée lancée par un collectif du même nom du nord de la France qui remporte un franc succès. Le principe? Dynamiser les centres-bourgs et renforcer les liens localement en permettant à un créateur de tester son idée de commerce. Ajouté à cela, le coup de pouce de plusieurs acteurs : le collectif lui-même, mais aussi le ministère de l'Economie et des Finances, la Région, le Département, la mairie ou encore le bailleur -ici la SODES- qui fait un effort financier sur trois ans. Le tout est chapeauté par le Parc naturel qui en vingt ans, a déjà soutenu plusieurs centaines de commerces pour des travaux de rénovation, de modernisation ou de création.

« Quand je suis tombée là-dessus je me suis dit ; c'est du sur-mesure, je fonce! » raconte-t-elle. Christine le Bourgeois monte alors son dossier et sa candidature est retenue. Elle est prise dans un tourbillon.

Une opportunité à saisir

« Heureusement je n'étais pas seule » concède-t-elle, c'est un travail collectif. La mairie de Magny-les-Hameaux l'aide pour la communication, la Banque Populaire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse pour un prêt avantageux et le cabinet comptable Prevot pour monter son business plan, autrement dit, son dossier. « L'idée de contribuer à redynamiser une partie de la Vallée de Chevreuse nous a beaucoup plu. Lorsque nous avons entendu parler du dispositif, nous n'avons pas hésité une seconde », raconte Cyril Prevot.

La coiffeuse prend plaisir à se remémorer les travaux jusque tard le soir et les Magnycois curieux qui passent une tête... Depuis, son carnet est

bien rempli. « Les clients sont ravis de soutenir la boutique à l'essai et moi je pense déjà à l'avenir... J'aimerais me lancer dans les colorations naturelles et bios », confie-t-elle.

L'essai est transformé et ce n'est pas la municipalité de Magny-les-Hameaux qui dira le contraire. Pour la ville, *Ma boutique à l'essai* a été une aubaine, un moyen de dynamiser un quartier. Henri Omessa, adjoint aux finances et aux affaires économiques n'hésite pas une seconde : « c'était une aventure enrichissante, bénéfique aux habitants, à tout le bien collectif finalement ».

DELPHINE THÉBAULT



OPERATION

Mode d'emploi

Ma boutique à l'essai

Un local vide, bien situé et susceptible d'accueillir un nouveau commerce? Une nouvelle boutique à l'essai pourrait voir le jour!

Prenez contact avec le Parc naturel qui vous aidera à monter un nouveau projet, lancera un appel à candidatures et fera ensuite le lien entre tous les partenaires.

Acteurs privés volontaires -assurance, banque, cabinet comptable, bailleur- et acteurs publics tels que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'Etat, la Région ou encore la mairie travailleront main dans la main pour permettre à ce commerce d'ouvrir.

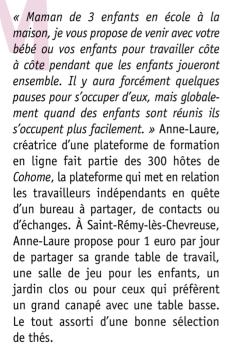
Et si vous avez un projet personnel, que vous rêvez de gérer votre propre commerce, foncez! Prenez contact avec le Parc Naturel ou votre mairie.

Plus d'infos: www.maboutiquealessai.fr



VIENS CHEZ MOI JE TRAVAILLE CHEZ UNE COPINE

Dernier né de la famille de l'économie collaborative, *Cohome*, un service qui permet à des particuliers d'aller travailler les uns chez les autres.



« J'ai développé ce service il y a un an parce que j'en avais besoin, témoigne la fondatrice Laura Choisy. Freelance en communication dans le secteur associatif je n'avais pas envie de travailler seule et ne pouvais pas me payer une place dans un espace de co-working. » Au début, Laura contacte les travailleurs indépendants de son réseau en leur demandant de faire connaître l'idée à 5 autres freelance de leur côté. « J'ai réussi à rassembler ainsi une centaine de personnes, j'ai créé un groupe Facebook et prouvé qu'il y avait un besoin de cohoming. »

Pour faire profiter de sa bonne idée, en septembre 2016, Laura mise sur la puissance des plateformes collaboratives. Elle développe cohome.in où, à l'instar de Airbnb, il est possible de proposer son logement en tant qu'hôte ou de s'inscrire pour venir y travailler. Seule contrainte, le tarif journalier fixé par les cohomers ne doit jamais dépasser les 10 euros par jour. « La plateforme prélève ensuite un euro de plus pour le fonctionnement de l'entreprise, » explique Laura.

Après un an d'existence, le réseau connaît une jolie progression. 6000 utilisateurs y sont inscrits et un millier d'entre eux pratique régulièrement le travail



chez autrui. « Le service est très souple, rappelle la fondatrice. On peut être hôte tous les jours ou seulement une fois par semaine, on peut proposer tout son salon ou juste un canapé avec une table basse. » En d'autres termes, le co-homing permet de travailler en bonne compagnie, sans engagement et à tout petit prix. On essaie ?

HÉLÈNE BINET

3 conseils

pour ouvrir son cohoming

- Noir une connexion Internet qui fonctionne
- Mettre à disposition au moins une place à table pour s'installer confortablement.
- > Proposer thé et café

https://www.cohome.in











L'ambiance est studieuse en ce jour d'automne au 10 chemin des Pimentières. Mélissa s'affaire au grenier de l'ex-maison abandonnée et poursuit le grand rangement entrepris il y a quelques mois dans le cadre de son service civique. Dans la petite pièce du fond aménagé en penderie XXL, elle classe les costumes de théâtre par taille, par genre et par couleurs. « J'arrive au bout de la costumothèque, nous allons pouvoir commencer la location des différentes pièces à petits prix, » se félicite la jeune femme, couturière à la ville comme à la scène. Dans la salle du bas, à mi-chemin entre le bureau et la chambre d'ado, Alexis pianote sur son ordinateur. Vidéaste, il vient ici monter ses productions.

Mélissa et Alexis font partie des *Gens du lieu*, c'est-à-dire des 20 membres actifs du collectif qui, il y a un an, a investi cette maison abandonnée. Dans la bande, il y a aussi Sophie, enseignante, Elliot, programmeur, Faride ingénieur informatique, les comédiens Mikaelle et Maxime et, à l'origine de l'aventure, Laura Dahan et Cécile Le Meignen de la Compagnie *Les Fugaces*. Depuis 2012, cette compagnie d'arts de la rue mène un travail de territoire avec les habitants et les collectivités dont la très belle fête

des lumières de Galluis ou les Escapades imaginées pour le Parc (cf Echo n°70, mars 2016). « C'est en cherchant un local pour stocker les décors de leurs créations que les comédiennes ont trouvé cette maison par l'intermédiaire du Parc, » explique Mélissa.

En 2015, quand les artistes découvrent le lieu, le décor est déroutant. Imaginez une maison de retraite, abandonnée depuis dix ans dans un parc de 4 hectares de forêts. Isolés dans un coin, deux hâtiments tournés vers la rue bordent la propriété. Partout, la nature s'est invitée, entrant par tous les pores des bâtiments. Mais Les Fugaces ont un don pour imaginer et rêver. Aussi, après avoir reçu l'autorisation d'occupation temporaire des bâtiments par la mutuelle de la RATP, propriétaire du site, les artistes rassemblent autour d'elles des bénévoles de tous âges et de tous horizons connus lors des étapes d'escapades pour faire du Lieu un espace de création et de résidences. Pendant un an, le collectif arrache, nettoie, assainit, installe des toilettes sèches, des récupérateurs d'eau de pluie, chaule, peint, ajoute ici et là des détails artisticopoétiques comme cette gargouille géante, un dragon de métal flanqué de tuyaux d'arrosage.

« Le travail acharné des gens du Lieu a permis de créer des espaces pour l'accueil des résidences, » se félicite Alexis. On y trouve désormais une salle de répétitions, des ateliers de création ainsi que des espaces d'accueil et de vie collective. Certaines salles sont plutôt consacrées à la lumière et au son (grâce à de nombreux dons de matériel), d'autres à la pratique théâtrale. Dans une des pièces de la maison du bas, « l'ateliure », un espace où toutes les pratiques en « ure » sont acceptés : gravure, sciure, caricature, fêlure, nature, écriture, manucure...

Pour en savoir plus sur les résidences d'artistes et les développement du projet XXL

Le Lieu, 10 chemin des pimentières 78 950 Gambais lesgensdulieu@gmail.com www.le-lieu.org



Rien de fastueux au Lieu mais une simplicité qui inspire. D'ailleurs, depuis l'ouverture officielle aux résidents en février dernier, 16 troupes se sont succédées. Sont venus créer Nicole Leroux-Morlet, peintre, herboriste et cuisinière de plantes sauvages et autres herbes folles. Laure Anne Jacobson. fascia-thérapeute, les Toiles Cirées, une compagnie de femmes venues de l'Hérault, l'artiste caennaise de street art, Adeline Yvetot alias Adey... Entre autres. « C'est un cadre de travail et de vie agréable, propice au développement de tous types de projets, résume Mélissa. En plus, on ne demande qu'une participation aux frais d'eau et d'électricité, ce qui permet même aux petites compagnies de venir quelques jours.»

Après la réhabilitation des deux bâtiments annexes, le collectif des Gens du lieu souhaite désormais s'attaquer à un projet plus ambitieux: la réhabilitation du bâtiment principal du site. Soit 1600 m² dans un espace de 7 hectares, dont 4 de forêts. « Nous imaginons un tierslieu autour des arts vivants, explique Alexis, largement investi dans cet espace rebaptisé le Lieu XXL. L'objectif de ce projet de réhabilitation est de créer du lien social et de l'activité dans une démarche éco-responsable. Dans leurs

rêves les plus fous, les Gens imaginent avant tout un grand pôle artistique avec une salle de répétitions et de représentations, des ateliers, un studio d'enregistrement ... Mais aussi des activités qui permettent de connecter les artistes au reste de la population. On aimerait qu'il y ait un pôle restauration avec un menu

élaboré avec des produits de saison bio. » Dans le scénario idéal, un agriculteur en permaculture pourrait venir poser ses buttes et ses légumes dans le parc. Le Lieu XXL prévoit également un pôle bien-être, dédié aux activités physiques douces et à l'apprentissage à travers notamment une bibliothèque et une ludothèque. Mais aussi des espaces de co-working, une recyclerie, un FabLab, des services dédiés à la petite enfance. Et pour profiter des espaces extérieurs, des expositions de land art. « Nous aimerions aussi installer deux ou trois logements atypiques, poursuit Alexis, pour développer un petit pôle touristique en accord avec l'environnement naturel du site. »

Le lieu XXL, chimère ou réalité ? « Le Conseil d'administration de la mutuelle de la RATP nous a donné 2 ans pour ficeler le projet, à la fois sur le concept et la programmation mais aussi sur son business plan, » rappelle Alexis. Aussi, l'équipe plus motivée que jamais a déjà entamé une tournée des grands ducs pour boucler son tour de table. Plusieurs collectivités et acteurs privés sont d'ores et déjà intéressés. « Aujourd'hui, nous avons besoin de temps pour poursuivre notre travail, et réunir tous les partenaires financiers. » Sans doute aussi pour rêver encore un peu à ce projet XXL, à mille lieues des structures conventionnelles. ■

HÉLÈNE BINET



LE PARC,

COLLECTION DE TERRES PRÉCIEUSES

Forêts, prairies ou zones humides : le Parc compte près de 20 000 hectares classés Natura 2000 ! Des espaces à la faune et la flore exceptionnelles qui sont observés sous toutes les coutures... sous l'oeil attentif des équipes du PNR et de l'ONF.

En vous promenant en forêt de Rambouillet, en ce dimanche d'automne, vous ne voyez peut-être que de craquantes feuilles mortes, une belle lumière... et, si vous avez de la chance, les bois d'un cerf. Mais derrière ces sentiers se trame un programme de la plus haute importance. C'est un endroit préservé : il est classé Natura 2000.

Le réseau Natura 2000, ce sont plus de 27 000 milieux naturels « remarquables » dans toute l'Europe. Des sites désignés par l'Union européenne pour la qualité, la rareté ou la fragilité de leur habitat ou des espèces qu'ils abritent. Seules y sont autorisées des actions précises de conservation. le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse compte trois sites Natura 2000 (voir carte): « Ils couvrent surtout des forêts publiques, explique François Hardy, chargé de mission nature/environnement au Parc. Nous avons aussi une grande diversité de landes, ces zones en friche entre deux espaces forestiers, un ensemble de prairies, cours d'eau, mares et étangs. » Ce sont par exemple la Forêt de Rambouillet, les Etangs de Hollande, le marais de Maincourt ou encore les prairies de la Gravelle. Soit un patchwork de 19 921 hectares.

Precious lande

C'est le PNR qui pilote le dispositif depuis 2015 : pour le compte de l'Etat, il programme les actions de connaissance et de suivi des espèces et des habitats naturels, conduit en propre ou suit les travaux des gestionnaires, évalue les actions et communique auprès du public. Le PNR travaille conjointement avec l'ONF qui est le principal gestionnaire des sites Natura 2000. Mais concrètement, une action « Natura 2000 », c'est quoi, sur le terrain ? D'abord, un important travail de suivi, car protéger les milieux implique de bien les connaître. En début d'année, une équipe du Parc s'est ainsi rendue en Forêt de Port-Royal, avec l'Agence des espaces verts (AEV), pour inventorier les arbres de gros diamètre. Leur objectif ? Repérer les plus hospitaliers pour deux espèces d'oiseaux cibles, le Pic mar et le Pic noir.

Les landes sèches, humides et tourbeuses du Massif de Rambouillet font également l'objet de nombreuses recherches. Ces habitats, dont certains ne se trouvent nulle part ailleurs dans la région, sont en effet en régression : ils ont disparu de 95% en soixante ans ! Le Parc et l'ONF participent donc, avec le Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP), à une grande étude sur l'évaluation de leur état de conservation. De quoi mener ensuite des actions ciblées...



Libérer les graines

Des actions ciblées, il y en souvent sur les mares : « Partout, elles sont impactées par l'activité humaine. Les mares non polluées, abritant une faune et une flore de qualité, sont de plus en plus rares, » souligne Olivier Marchal, chargé d'études nature/environnement au Parc. Le Parc et l'ONF interviennent donc régulièrement pour curer, retirer la vase ou couper les arbres qui assombrissent les pièces d'eau. Dégagées, elles redeviennent accueillantes pour des spécimens comme le Triton crêté ou le Flûteau nageant (voir encadré).

Les prairies, elles, connaissent surtout des ouvertures de site : les arbres sont coupés, le pâturage réintroduit. Dans les grandes prairies tourbeuses, la terre de surface peut-être retirée par secteurs sur quelques décimètres et les graines enfouies dans le sol ainsi libérées. Une nouvelle végétation – en fait, celle présente sur place il y a cinquante ans ! - peut alors se réinstaller. Autant de travaux, d'attentions et de graines qui, semées ici et là, contribuent à faire fleurir la biodiversité sur le territoire. Si, lors de votre prochaine promenade, vous voyez des pétales blancs à la surface de l'eau, saluez le flûteau... et rendez hommage à Natura 2000 !

CÉCILE COUTURIER

Des espèces menacées... très protégées

Le Triton crêté

Cet amphibien qui aime les mares ensoleillées et végétalisées est très sensible à la modification de la qualité de son eau. Et lorsqu'une mare est comblée ou artificialisée, c'est tout son habitat qui est bouleversé. De plus en plus rare en France, il ne doit sa survie qu'aux actions menées pour sa sauvegarde. L'ONF protège et restaure ses habitats et assure un suivi de l'espèce sur les trois sites Natura 2000.

La Lamproie de planer

Ce petit poisson semblable à une anguille vit dans les ruisseaux. Vulnérable à la pollution de l'eau et la présence d'espèces invasives, il fait l'objet d'une surveillance rapprochée de la part des équipes du Parc, qui réalisent des inventaires réguliers de l'espèce. En juillet 2017, elles ont sondé la Guesle, l'Yvette et le ruisseau des Trois-Ponts. Conclusion : la population de lamproie est en diminution.

Le Flûteau nageant

C'est la seule plante classée «Natura 2000» d'Ile-de-France. Avec ses pétales blancs et sa longue tige, elle s'épanouit dans les étangs, les mares et les rivières. Mais pluies acides et épandages agricoles, ombrage, envasement et eutrophisation dégradent son habitat. L'ONF veille à la restauration des mares abîmées et encombrées et est engagé, depuis 2012, dans un réseau national de préservation du Flûteau nageant.

Et dans l'avenir?

« Dans un futur proche, il serait intéressant d'étendre le périmètre de certains sites, estiment François Hardy et Olivier Marchal, au Parc. En effet, la plupart des zones Natura 2000 du territoire étant dans le domaine public, notre action s'arrête souvent à la frontière des terrains privés, alors que certains habitats ou animaux traversent les parcelles...» Un propriétaire qui souhaite intégrer une zone Natura 2000 s'engage sur la base du volontariat. Il bénéficie d'une aide financière et est accompagné par l'animateur du Parc pour renforcer la qualité écologique de son terrain.



Au Petit Moulin des Vaux de Cernay

Pour toutes les animations, comprises dans le tarif d'entrée au musée, l'inscription est obligatoire (sauf mention spéciale) au moins 48h à l'avance.

Réservation et renseignements : par mail : petitmoulin@parc-naturel-chevreuse.fr ou par tél.: 01 30 88 70 86 (accueil Petit Moulin).



DÉCOUVRIR

Dimanches à 14h30

Visite quidée du Petit Moulin. Découverte du musée dédié au paysage exceptionnel des Vaux de Cernay : une formation géologique qui remonte à plusieurs millions d'années, son évolution au cours de temps, un patrimoine hydraulique (présence d'une chaîne des moulins) et sa représentation par la colonie des peintres paysagistes de Cernay au XIXe siècle. Durée : 1h15 environ, sans inscription au préalable.

SE CULTIVER

Conférences: cycle de conférences sur l'histoire de l'art au XIXe siècle et la peinture de plein air par Aurélie Erlich, conférencière nationale, chargée de cours à l'école du Louvre. Public : adultes, durée : environ 1h30

Dimanche 11 février à 10h30

Conférence : « Le chemin de fer et le développement touristique en Vallée de Chevreuse »

Première conférence sur l'histoire de l'art du XIXº siècle et les peintres paysagistes. Vous découvrirez comment le chemin de fer a contribué au développement touristique en Vallée de Chevreuse et à l'arrivée des peintres dans la région.

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Mercredi 21 février à 15h

Enfants de 6-12 ans. Atelier : « Drôle de carte postale : création de cartes postales à partir des paysages et des métiers du passé » par Aurélie Erlich.

Jeudi 1^{er} mars à 15h

Public familial. Visite quidée familiale du Petit Moulin : « La vie des Vaux au XIXº siècle : des petits métiers aux peintres en plein air » par Aurélie Erlich

Balade des femmes

A proximité de la journée internationale des femmes, une balade sur les traces de quelques célébrités locales et de toutes les anonymes (religieuses, lavandières...) dont les lieux gardent ici la mémoire. Avec Sylvaine.

Dimanche 11 mars à 14h30 - Magny-les-Hameaux • Boucle de 5 km • Durée : 2h30 à 3h

Public: femmes et hommes!

Tarif: sauf mention spéciale, 5 euros, 3 euros/enfant -12 ans

Inscription préalable par mail auprès du guide-accompagnateur : Sylvaine - sylvaine.bataille@laposte.net Pour en savoir plus : https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/destination-parc/visites/quides-de-parc

Litière ou Paillages pour un Jardin Naturel

Dimanche 18 février à 10h30 Gratuit sous réservation 01 30 52 09 09

Les feuilles et tous les résidus de tontes, de tailles, de coupes, également de résineux n'acidifiant pas le sol, déposés en litière au pied des plantes vous donneront un jardin sain et autosuffisant. Les arrosages, bêchages, intrants, traitements même biologiques et le désherbage systématique deviennent obsolètes...

Pour un Moyen-âge ludique. Château de la Madeleine.

Jeudi 22 février à 14h30 Gratuit sous réservation 01 30 52 09 09

Durée 1h30. Public familial (à partir de 8 ans). La chronologie médiévale de Chevreuse sur cinq siècles permet également d'aborder la vie quotidienne dans une nature peu domestiquée.

Plantes sauvages comestibles dans un jardin privatif à Jouars-Pontchartrain.

Dimanche 18 mars à 10h30 Gratuit sous réservation 01 30 52 09 09

Durée 1h30 (20 personnes maximum)

Les mauvaises herbes de nos jardins deviennent bonnes et pas seulement pour l'homme...

Guide conférencière

Atelier « calligraphie et enluminure au Moven-Age ». château de la Madeleine. Chevreuse

Venez découvrir l'écriture de l'époque à travers cet atelier de calligraphie et repartez avec votre prénom calligraphié.

Mercredi 28 février 15h00

Enfant 6-12 ans. Tarif: 4 euros/enfants. Durée: 1h30 Ateliers sur inscription. Informations et réservation : escapadesdanslart-info@yahoo.fr ou 06 74 19 52 85



Le Moyen-Age des Tout-Petits : visite atelier Parents-Enfants, le 20 janvier, 15h30, Château de la Madeleine

Petits chevaliers et princesses, partez à la découverte du Moyen-Age, des secrets des chevaliers et de leurs blasons. Chaque enfant repartira avec un blason qu'il aura fabriqué. Durée : 45 min à 1h. Enfant de 3 à 6 ans accompagné d'un parent. Tarif: 4 euros. Sur inscription.

Lirenval

du 26 mars au 7 avril

Concours Carnet de voyage

Et si ces « horizons lointains » qui font rêver, pouvaient aussi se trouver ici « en bas de chez nous », en Haute Vallée de Chevreuse ?

Dessins, croquis, aquarelles, accompagnés de textes pourront composer ce carnet ouvert à tous : www lirenval com



20e édition de "Jazz à toute heure"



A 20 ans. on ose tout ! Nous sommes allés chercher des artistes incrovables, rares en France, peut-être même inattendus, nous avons réussi à faire venir des stars, nous avons programmé des retrouvailles.

Karen Souza, pour la première fois en France, Kimberose pour des débuts fracassants, Myles Sanko pour ne pas passer à côté d'une des révélations de l'année CharlFlie Couture pour une fois encore, accueillir une de nos idoles. Jo Harman pour la deuxième fois, et bien sûr notre jazz master, André Ceccarelli, qui s'associe pour nous à Sylvain Luc et à l'immense Richard Bona http://www.jazzatouteheure.com/